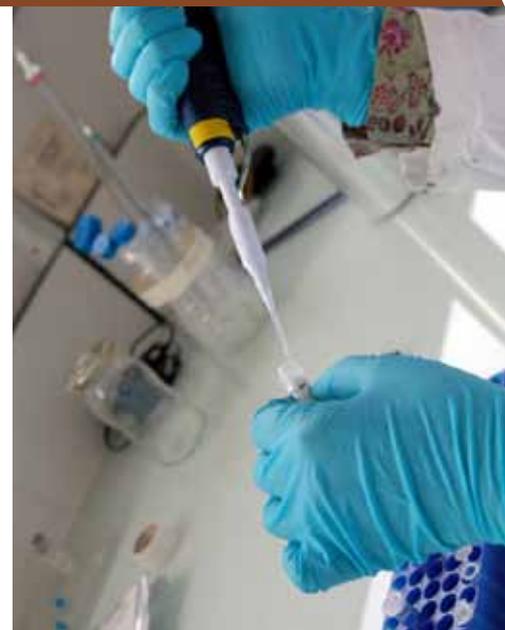




L'opération Biologie - Pharmacie - Chimie

LIVRET DU DIALOGUE COMPÉTITIF



SOMMAIRE

3 Préambule

4 Le dialogue compétitif

5 Les grands enjeux du dialogue compétitif

6 Conduite à tenir

8 Charte de confidentialité

10 Déroulement du dialogue compétitif

12 Acteurs du dialogue compétitif

12 L'équipe projet

13 Les référents

14 Les APP

17 Les chefs de groupes et suppléants

17 Les groupes d'analyse

23 Les instances externes

24 Calendrier

24 Calendrier du dialogue compétitif

24 Calendrier prévisionnel de l'opération

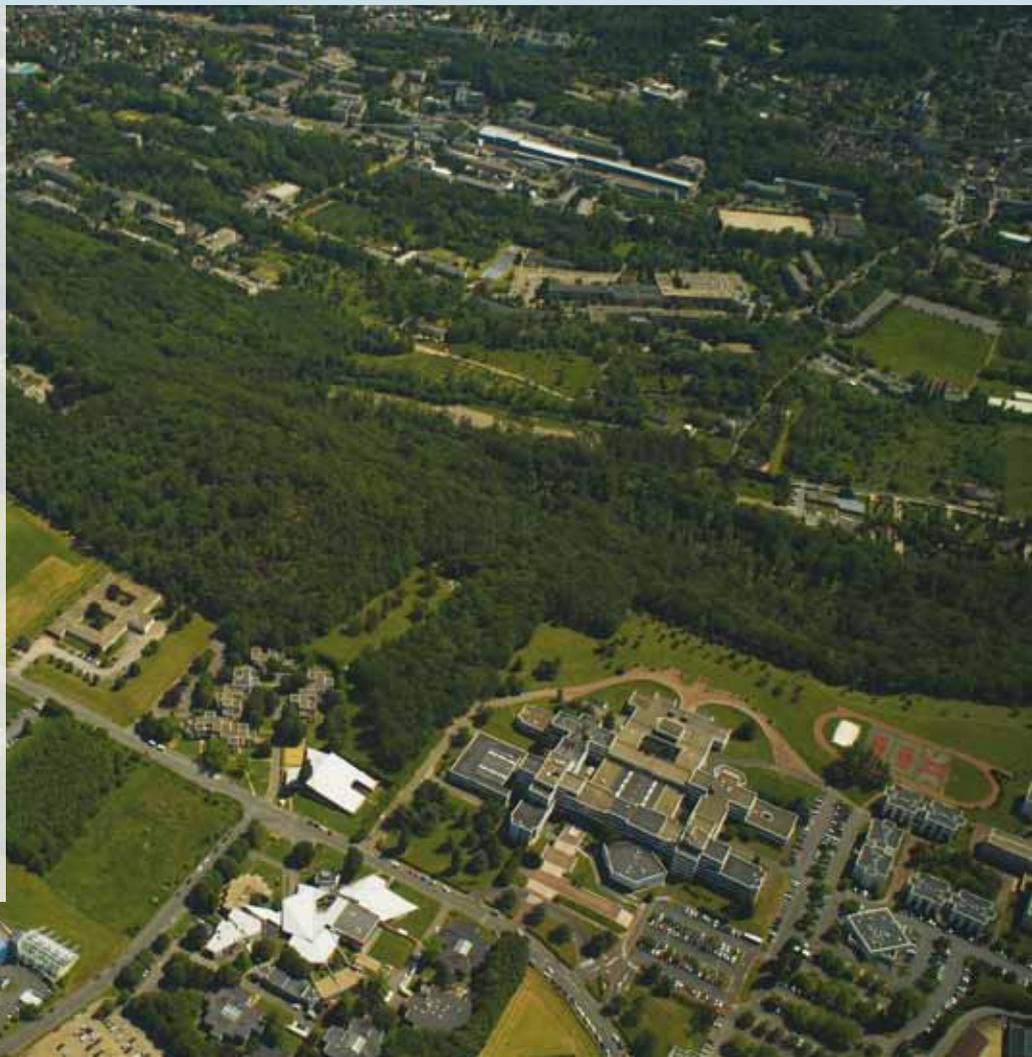
26 Journée type

28 Calendrier des groupes d'analyse

32 Annexes

32 Glossaire

36 Cartes



L'opération Biologie - Pharmacie - Chimie (BPC*) de l'Université Paris-Sud constitue le plus gros projet universitaire en contrat de partenariat en France.

Lancée officiellement en 2012, l'opération BPC a fait l'objet d'un très important travail de programmation impliquant de nombreux utilisateurs.

La procédure de contrat de partenariat a démarré en décembre 2014 avec la publication de l'AAPC* (Avis d'Appel Public à la Concurrence). En mars 2015, l'Université a retenu 3 groupements comprenant des architectes, des entreprises de construction et des bureaux d'études techniques et spécialisés (BET*).

En juillet 2015, l'Université a lancé le DCE* (Dossier de Consultation des Entreprises) et a demandé pour septembre 2015 un premier rendu témoignant de la bonne compréhension par les groupements, du projet, de ses spécificités et de ses enjeux.

A l'issue d'une audition fin septembre où l'Université a vérifié cette bonne compréhension du projet par les groupements et a apporté certains compléments d'information, les équipes travaillent actuellement à la préparation d'une PPS* (Proposition Partenariale Sommaire) qui sera remise le 11 janvier 2016.

* Les astérisques désignent des termes explicités dans le glossaire, page 32.

L'équipe projet a décidé de réaliser un **document d'accompagnement** pour cette longue période qu'est le dialogue compétitif. Le présent document a pour objectif de **décrire l'organisation mise en place** pour mener à bien ce dialogue, de **rappeler le rôle de chacun et de chaque instance**, de **détailler le planning et le déroulement des réunions** d'analyse et des réunions de dialogue et **d'insister sur les enjeux et les règles de confidentialité**.

Il est destiné à l'ensemble des personnes amenées à participer à cette procédure.



Futur emplacement de l'IDEEV © Altlicic

Le dialogue compétitif

Le recours au contrat de partenariat a été justifié dans l'évaluation préalable sur la base de critères de l'efficacité économique du montage proposé, mais également de la complexité du projet. Ce dernier critère permet à la personne publique de choisir la procédure de **dialogue compétitif** au

sens de l'ordonnance du 17 juin 2004 dans la mesure où elle est « objectivement dans l'impossibilité de définir seule et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou d'établir le montage financier ou juridique du projet ».



Emplacement du futur site métro du pôle Biologie - Pharmacie - Chimie © Alticlic

Les grands enjeux du dialogue compétitif

La procédure de dialogue compétitif permet en tout premier lieu de concevoir un projet en associant très en amont l'ensemble des acteurs de la construction d'un ouvrage : le commanditaire (personne publique), le concepteur (architecte et bureaux d'études), le constructeur, l'exploitant et le mainteneur. Cette co-conception en amont permet d'intégrer l'ensemble des enjeux fonctionnels, techniques, règlementaires, juridiques et financiers.

Le principe du dialogue est de faire concourir plusieurs groupements et de faire progresser leur offre jusqu'au choix final. Chaque groupement doit pouvoir bénéficier des remarques de la personne publique pour améliorer son projet et le rendre le plus performant possible, tout en restant conforme au programme qui lui a été transmis. Pour la personne publique, l'intérêt de cette procédure est d'obtenir, au moment du choix final, des propositions équivalentes sur les aspects techniques, fonctionnels, et économiques. Le choix ne se fait plus alors qu'entre de bonnes propositions.

La personne publique, travaillant sur plusieurs offres concurrentielles simultanément, **se doit absolument de préserver le secret de chaque offre commerciale**. Les groupements ne doivent pas avoir d'informations sur les éléments de l'offre que présentent leurs concurrents. **Ce point est de la plus haute importance** et conduit la personne publique à mettre en place une organisation particulièrement

rigoureuse pour conduire ses analyses et ses réunions de dialogue avec les candidats. Les utilisateurs qui participent aux analyses doivent **s'engager à ne communiquer aucune information sur les éléments dont ils ont connaissance**. Les offres des candidats ne sont pas diffusées et toutes les pièces restent sous clé dans des locaux dédiés au dialogue. Le travail d'analyse produit par les groupes de travail est consigné dans des locaux d'où aucun élément ne doit sortir.

Pour que le dialogue compétitif soit efficace, la personne publique doit :

- Veiller à l'égalité de traitement entre tous les candidats.
- Veiller à la traçabilité et à la conformité de tous les échanges.
- Piloter le dialogue en organisant la prise de décisions pour que celles-ci soient responsables, fructueuses et sans délais excessifs.
- Définir clairement les « règles du jeu » et veiller à leur bonne application.
- Définir un programme avec ses exigences fonctionnelles et techniques et permettre la distinction entre les éléments prioritaires et ceux qui sont secondaires.
- S'assurer que les risques sont contractuellement équitablement répartis, optimisés et parfaitement énoncés.

Le respect le plus strict de la confidentialité des échanges réalisés avec les concurrents, ainsi que du contenu et des particularités de leurs propositions techniques, juridiques et financières est imposé à toute personne participant à l'une des étapes d'un dialogue compétitif.

Il faut souligner que la procédure sera menée en « tunnel », c'est-à-dire que, sur la base du programme fonctionnel et du programme technique et environnemental établi par l'Université Paris-Sud, chaque candidat pourra proposer des évolutions (sur les points tangibles du programme) qui, si elles sont acceptées par la personne publique, pourront être concrétisées dans leur offre finale sans que les consortiums concurrents ne soient mis au courant des évolutions apportées.

Comme le préconise la charte du dialogue compétitif¹, document cosigné en 2007 par les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, par la MAPPP* et l'IGD*, il convient de respecter la confidentialité des propositions et du dialogue, ainsi que la propriété intellectuelle et le savoir-faire sous toutes leurs formes, y compris les innovations financières ou contractuelles.

¹ Voir www.bit.ly/charte-dialogue-competitif

Pour cela :

- Toute mutualisation des innovations, des idées originales et, a fortiori, d'éléments de propriété intellectuelle, doit être bannie, sauf en cas d'accord du candidat concerné.
- Les réponses de portée générale faites par la personne publique aux questions des candidats doivent être communiquées aux autres concurrents.
- La personne publique doit conduire un dialogue inspiré par l'éthique, suffisamment ouvert pour susciter l'apport d'idées originales par les candidats.

C'est pourquoi l'Université Paris-Sud a demandé à toutes les personnes participant au dialogue compétitif de signer une **charte de confidentialité** (document joint page 8), qui constitue un engagement personnel du signataire à respecter la confidentialité des échanges et des offres produits durant l'intégralité de la procédure.



Vue nocturne de la ZAC du Moulon. Cette image est non contractuelle et remise à titre d'exemple.

Préambule

Je soussigné, [Nom] _____, en qualité de [Fonction] _____, m'engage à respecter les termes du présent accord.

L'Université Paris-Sud (l'« **Université** ») est en charge de mener la procédure de passation du contrat de partenariat relatif à la construction du pôle Biologie-Pharmacie-Chimie sur le plateau de Saclay (le « **Projet** »), dont la légalité pourrait être contestée, notamment, en cas de violation du principe d'égalité entre les candidats.

Je reconnais l'importance qui est accordée au principe du **secret des affaires** et de la **confidentialité des informations** lors de la procédure de passation d'un contrat de partenariat, principe rappelé par les textes communautaires (article 6 de la Directive 2004/18) et français (article 7 de l'ordonnance n°2004-559), ainsi que par la jurisprudence.

Il en résulte que toute personne qui a pris part ou a participé à la préparation de la consultation, à la mise au point des pré-programmes et des programmes, directement ou indirectement, doit s'engager à respecter la plus stricte confidentialité en ce qui concerne le contenu des discussions, les informations, les données et les documents confidentiels,

portant directement ou indirectement sur le Projet, dont elle pourrait avoir connaissance ou être en possession, et au premier chef vis-à-vis des candidats à cette consultation.

1. Engagement de confidentialité

1.1 Définition des Informations Confidentielles

Le terme d'**Informations Confidentielles** comprend toutes les informations, orales ou écrites, relatives au Projet et à la passation du contrat de partenariat relatif au Projet. Il comprend notamment toutes les informations techniques, juridiques et financières obtenues dans le cadre de la réalisation des études préparatoires au Projet, ainsi que toutes les observations que ces études ont pu appeler de la part de l'Université, de l'EPPS, de leurs prestataires ou conseils ou de toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'élaboration du Projet et dont j'ai pu ou je pourrais avoir connaissance, au cours d'une mission réalisée pour le compte de l'Université ou de l'EPPS.

1.2 Engagement de ne pas divulguer les Informations Confidentielles

En conséquence, je **m'engage expressément**, avant et pendant le cours de la consultation comme après l'attribution

du contrat de partenariat relatif au Projet, à ne divulguer aucune Information Confidentielle que je serai amené/e, le cas échéant, à détenir de quelque manière que ce soit. Cet engagement vaut à l'égard de toute personne n'étant pas amenée à participer, directement ou indirectement, à l'élaboration du Projet ou de la procédure de passation du contrat de partenariat relatif au Projet, y compris à l'égard de mes supérieurs hiérarchiques, des personnes placées sous ma responsabilité hiérarchique, de mes collègues, et de toute personne extérieure à l'Université qui n'aurait pas signé la présente Charte.

1.3 Engagement de ne pas révéler l'existence des discussions en cours

Je m'engage également à ne révéler à quiconque, ni faire part de l'existence et de l'état des discussions et/ou de tout fait relatif au Projet dévoilant une position ou une stratégie adoptée dans le cadre de la procédure de passation du contrat de partenariat relatif au Projet.

2. Validité de la charte

La présente charte prend effet à compter de la date de sa signature.

Les engagements de ne pas divulguer d'Informations Confidentielles et de ne pas révéler l'existence des discussions en cours sont maintenus sans limitation de durée.

Le non-respect de son contenu par ses signataires aura pour conséquence d'engager leur responsabilité devant la juridiction compétente.

**Si vous ne l'avez pas encore signée,
procurez-vous la charte auprès de
Murielle Eberhart :**

murielle.eberhart @ u-psud.fr

Le déroulement du dialogue compétitif

L'Université Paris-Sud a choisi, après une audition préalable, de mener un dialogue en deux tours avec un nombre maximum de trois candidats. Dans ce montage, il convient de distinguer 6 étapes principales :

Etape 1 : Le 24 décembre 2014, l'Université Paris-Sud a publié une annonce (**Avis d'Appel Public à Concurrence** ou AAPC*) pour que les groupements candidats se présentent et qu'elle puisse sélectionner ceux qui seront autorisés à concourir. Les candidats ont été officiellement sélectionnés le 9 juillet 2015 et le **Dossier de Consultation de Entreprises** (DCE) leur a été transmis en même temps.

Etape 2 : Suite à l'envoi du dossier de consultation des entreprises le 9 juillet 2015, l'Université Paris-Sud a organisé le 20 juillet une réunion de lancement du dialogue compétitif. Les candidats ont été conviés à une présentation par l'établissement du projet Biologie - Pharmacie - Chimie et de l'aménagement du quartier, avant d'effectuer une visite de site.

Etape 3 : L'Université Paris-Sud a demandé aux candidats de remettre une **note de compréhension du projet** pour le 16 septembre 2015. La remise du document a été suivie d'une audition des candidats fin septembre. Cette

phase avait pour objectifs de vérifier la compréhension du programme fonctionnel général et de connaître les intentions sur les enjeux architecturaux et urbains.

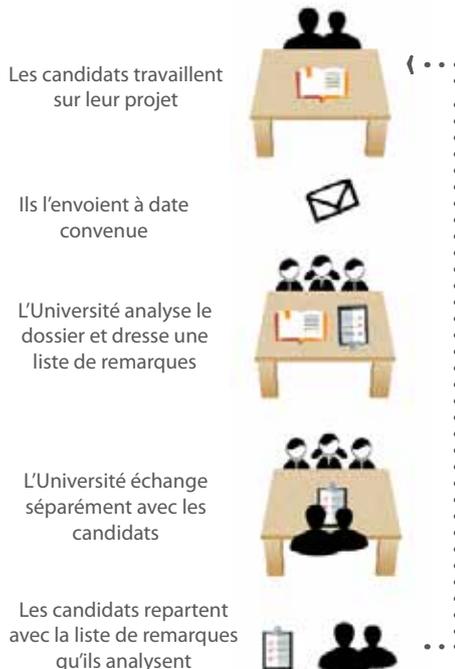
Etape 4 : Au cours de la phase de **dialogue**, les candidats sont invités à remettre successivement deux propositions (**Proposition Partenariale Sommaire** - PPS*, et **Proposition Partenariale Détaillée** - PPD*). Ces propositions sont réalisées sur la base d'un programme fonctionnel dont le contenu peut évoluer en fonction des échanges engagés durant le dialogue. En effet, le programme fonctionnel de la personne publique est constitué de points intangibles, qui ne pourront être modifiés au cours du dialogue, mais également de points négociables qui peuvent évoluer au vu des échanges entrepris et des propositions faites par les consortiums. La remise des propositions par les candidats (PPS et PPD) précède des phases de dialogue.

Etape 5 : Quand la personne publique estime avoir mené le dialogue à son terme, elle invite les candidats à remettre leur **offre finale**, qui est, contrairement aux propositions, engageante. Après analyse des offres reçues, l'Université les classe au regard des critères de jugement définis

préalablement dans le règlement du dialogue. Le candidat ayant produit l'offre la mieux classée s'engage alors dans la phase exclusive de mise au point du marché.

Etape 6 : La phase de **mise au point du marché** finalise la procédure de dialogue compétitif. Elle a pour objectif de préciser et d'entériner l'ensemble des éléments de l'offre finale produite par le consortium, tant d'un point de vue technique, que juridique et financier. Elle permet, après l'accord des tutelles (MENESR*, Ministère du Budget et CGI*), d'aboutir à la **signature du contrat de partenariat**. Les autres candidats non retenus sont alors indemnisés par la personne publique.

Déroulement d'un tour de dialogue



Les acteurs du dialogue compétitif

L'équipe projet

L'équipe projet est en charge de la conduite du projet, elle assure la coordination des intervenants extérieurs et des utilisateurs. Elle veille à la bonne réalisation des différentes étapes, au respect des délais et des budgets. Elle est l'interlocuteur privilégié des tutelles et à l'interface de tous les acteurs du projet.

L'équipe projet est placée directement sous l'autorité du **Président de l'Université Paris-Sud** Jacques Bittoun et aux côtés du **Vice-Président Campus, Environnement et Patrimoine** - Jean-Michel Lourtioz.



Jacques Bittoun



Jean-Michel Lourtioz

L'équipe projet est constituée de :

Chef de projet : Catherine Barrié

Chargé d'opération : Pierre-Alexandre Charrat

Assistante de projet : Murielle Eberhart



Catherine Barrié



Pierre-Alexandre Charrat



Murielle Eberhart

En appui :

Université Paris-Sud :

Chargée de communication : Marie Beuneu

EPPS :

Conducteurs d'opération à la Direction de l'Immobilier : Nicolas Béchaux, Magali Grandières et Lucie Paquet



Marie Beuneu



Nicolas Béchaux



Magali Grandières



Lucie Paquet

Les référents

L'équipe projet s'appuie également sur l'expertise de « référents scientifiques », nommés par le Président et chargés d'assurer la coordination des utilisateurs qui relèvent leur périmètre d'action, et de représenter légitimement leur communauté. Pendant les phases d'analyse, ils seront amenés à arbitrer certains points si nécessaire.

- **Pour l'UFR de Pharmacie :**

Claire Smadja, Professeur
Dominique Porquet, Professeur

- **Pour l'UFR de Sciences :**

Loïc Morin, Vice-Doyen, Maître de Conférence

- **Pour l'ICMMO :**

Bertrand Poumellec, Directeur de Recherche

- **Pour l'IDEEV :**

Pierre Capy, Professeur
Jean-Michel Rossignol, Professeur

- **Pour l'enseignement de la chimie :**

Gilles Doisneau, Professeur

- **Pour l'enseignement de la biologie :**

Hervé Daniel, Professeur



Claire Smadja



Dominique
Porquet



Loïc Morin



Bertrand
Poumellec



Pierre Capy



Jean-Michel
Rossignol



Gilles Doisneau



Hervé Daniel

Les APP

Pour mener à bien ce projet, l'Université s'appuie sur des experts, des Assistants à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO*), plus fréquemment appelés Assistant à la Personne Publique (APP*) dans le cadre d'une procédure en Contrat de Partenariat.

Ils ont pour mission d'accompagner la personne publique dans la préparation des documents, l'analyse des projets, la conduite du dialogue et la finalisation du contrat.

• **Les APP techniques et environnementaux** doivent conseiller l'Université dans les choix techniques, fonctionnels et environnementaux. Ils participent aussi à l'analyse du coût



Salle de réunion au bâtiment 209G

de la construction et de l'organisation du chantier. Forts de leur expérience sur la conduite de telles procédures, ils font bénéficier de leur expertise pour l'organisation du dialogue.

• **Les APP juridiques** conseillent la personne publique dans la préparation du contrat, dans la légalité de ses actes. Ils sont experts sur la conduite règlementaire du dialogue et sur les risques inhérents au Contrat de Partenariat. Ils sont également très présents durant toute la phase de construction et le démarrage de l'exploitation, afin de veiller au bon respect des clauses du contrat par le groupement retenu.

• **Les APP financiers** apportent à l'Université un éclairage expert sur les mécanismes et enjeux financiers liés au contrat de partenariat. Ils assurent tout le montage financier du projet, et notamment le calcul du montant des loyers dont la personne publique sera redevable. Ils l'assistent lors des négociations pour le financement du projet. Ils seront également présents auprès de la personne publique durant la phase de chantier et de mise à disposition de l'ouvrage pour intégrer in fine, dans le calcul des loyers, les éventuelles adaptations qui peuvent alors survenir.

Des AMO pour des sujets très spécifiques accompagneront également l'Université Paris-Sud :

• **Les assurances** : « l'AMO assurance » s'assurera que les groupements ont souscrit les polices d'assurances nécessaires et suffisantes à la construction et à l'exploitation de l'ouvrage.

Il conseille l'Université sur d'éventuelles polices d'assurances à souscrire

- **la sensibilités de certains appareils scientifiques aux vibrations** : « l'AMO Vibrations » accompagne l'Université dans la définition des seuils de sensibilité aux vibrations des équipements scientifiques. Il participe également à l'analyse des offres des groupements pour s'assurer de la prise en compte de ses prescriptions dans chacune des offres.

- **les procédures liées à l'ICPE*** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), : le futur ensemble immobilier qui constituera le pôle BPC hébergera des activités de recherches impliquant de grandes quantités de produits chimiques. La détention de ces produits engage l'établissement au regard de la réglementation pour les ICPE. Cette réglementation conduit à adopter de nombreuses procédures pour la protection des usagers et des avoisinants, et prescrit un certain nombre de mesures constructives qu'il convient d'intégrer dans la conception du projet. Cet AMO a produit un cahier des charges à destination des groupements et s'assurera, durant le dialogue, que ses préconisations sont correctement prises en compte.

- **le BIM*** (Building Information Modeling ou Modélisation des données du Bâtiment) : le BIM est une méthode d'organisation de la conception du bâtiment, qui permet d'établir une interface en temps réel entre les différents acteurs de la construction :

architectes, bureaux d'études, constructeurs, mainteneurs. Cette organisation met en œuvre une interface numérique (un logiciel « BIM ») qui permet ces échanges continus. L'intérêt pour la maîtrise d'ouvrage de s'inscrire dans cette démarche est d'éliminer un maximum d'erreurs de conception très en amont et donc de limiter les « mauvaises surprises » en phase chantier : le contrat sera plus fiable. Le processus BIM permet la production d'une maquette numérique qui sera remise par les groupements à chaque phase du projet. L'AMO BIM assistera l'Université dans l'exploitation de cette maquette et s'assurera que les groupements s'inscrivent bien dans cette démarche.

Liste des APP :

- APP Techniques et Environnemental : groupement R2M/POMH/AMOES/Zulberty
- APP Juridique : cabinet DENTONS
- APP Financier : cabinet Finance-Consult
- APP Assurances : société CRPI
- APP ICPE : société EODD
- APP BIM : Pas encore choisi



Les chefs de groupes et suppléants

Pendant les réunions d'analyse, les groupes de travail seront coordonnés par des « chefs de groupes ». Ils devront impérativement nommer un « suppléant » susceptible de les remplacer si nécessaire.

Attention : Ce chef de groupe sera amené à arbitrer certains points s'il y a des divergences de vues dans l'équipe d'analyse. Si cet arbitrage s'avérait difficile à faire, il remonterait au niveau d'un groupe décisionnel constitué de l'équipe projet, des directeurs de composantes et du Vice-Président. En tout dernier lieu, le COPIL* du projet BPC arbitrera les points de litiges éventuels.

Les groupes d'analyse

Ils sont principalement constitués en fonction des grands domaines fonctionnels du projet, mais aussi des domaines techniques, juridiques et financiers.

Les réunions d'analyse se dérouleront dans des locaux dédiés et protégés au bâtiment 209G sur le campus d'Orsay.

Aucun document, aucune note ne pourront sortir de ce bâtiment. Ni téléphone, ni ordinateur ne seront autorisés durant les journées de travail.



Thème du groupe d'analyse

Organisation générale du pôle :

insertion dans le site / architecture / qualité de vie / espaces extérieurs

Programme technique environnemental «Bâtiment »:

énergie, circulations, accès, structure, flexibilité

Restitution : Programme technique environnemental « Recherche » :

réseaux eau, CFO, Cfa - informatique, gaz, mobiliers de labo (sorbonne, paillasses)

Proposition économique :

coût travaux, planning, surface...

Programme Exploitation Maintenance (PEM*)

Juridique et financier

Coeur de pôle	Logistique et stationnements
	Administration et espaces extérieurs
Enseignement	Salles TP
	Banalisé
ICMMO	Plateformes-admin
	Labo chimie orga
ICMMO	Labo chimie inorga
Pharmacie	Animalerie
	Plateformes
	Laboratoire sous-groupe biologie

NB : la liste des groupes comprenant leur composition est disponible dans le livret en version imprimée. Pour se le procurer : mission.campus@u-psud.fr

Thème du groupe d'analyse	
Pharmacie	laboratoire sous-groupe UMR 8612
	Laboratoire sous-groupe chimie
IDEEV	Zones expérimentales extérieures
	Plateformes
IDEEV	Laboratoire sous-groupe admin / logistique
Restaurant	
Respect fiches de lot	

Les instances externes

Un projet d'une telle ampleur fait l'objet de nombreux contrôles par les tutelles.

Avant chaque passage à l'étape suivante, doit se réunir un CIS* (Comité Interadministratif de Suivi), sous la direction du Président et composé de représentants : du MENESR*, du Ministère du Budget, du CGI*, de la MAPPP* (Mission d'Appui aux Partenariats Publics Privés – Ministère des Finances), de

France Domaine, du Rectorat de Versailles.

Cette instance permet à ses membres de se tenir informés de l'avancement et du contenu des projets, de faire part de leurs exigences au fur et à mesure de l'avancée du dialogue, et valide les propositions de l'Université à chaque phase du dialogue. Le CIS veille au respect des budgets, des surfaces, des délais et des procédures.

Calendrier du dialogue compétitif : les grandes étapes

- **Réunion de lancement** : 20 juillet 2015
- Remise de la **note de compréhension** : 16 septembre 2015
- Premières **auditions** : 29 et 30 septembre 2015 (1/2 journée par candidat)
- Remise de la **première proposition** (PPS*) : 11 janvier 2016
- **Analyse des offres** : février 2015
- **Auditions** : mars 2016
- **Envoi du DCE** pour la PPD* : avril 2016
- Remise de la **deuxième proposition** (PPD) : juin 2016
- **Analyse des offres** : septembre 2016
- **Auditions** : octobre 2016
- **Envoi du DCE** pour l'OF* : novembre 2016
- Remise des **Offres Finales** : février 2017
- **Notification du contrat de partenariat** : juillet 2017



Calendrier prévisionnel de l'opération

15 décembre 2014	Fin 2014	Février 2015	Mars 2015	Jusqu'à fin 2016	Juillet 2017	Jusqu'à fin 2018	Jusqu'à début 2021	Rentrée 2021
Vote du CA de Paris-Sud	Avis d'appel public à la concurrence	Dépôt des candidatures	Analyse des candidatures et première sélection	Dialogue compétitif	Signature du contrat	Finalisation des études	Travaux	Mise en service



Journée type

Les analyses s'effectueront sur une journée entière, ou sur une journée et demi. Il vous appartient de prendre connaissance de votre(s) date(s) d'intervention en fonction du(les) groupe(s) au(x)quel(s) vous participez (voir calendrier page 28). Merci de réserver ces dates dans votre agenda et de ne pas prendre d'autre rendez-vous sur ces journées.

Analyse sur un jour

- 9h-10h : Présentation générale des 3 projets avec un zoom sur le programme concerné
 - projection des power-point des candidats (pièce PPS 2-10)
 - présentation synthétique de l'analyse de l'équipe projet et des APP
 - projection des pièces graphiques présentant le programme concerné
- 10h-11h30 : Analyse du groupe à partir de la grille d'analyse – projet A
- 11h30-12h30 : Restitution et synthèse d'analyse du projet A
- 12h30-13h30 : Déjeuner (à apporter)
- 13h30-15h : Analyse du groupe à partir de la grille d'analyse – projet B
 - 15h-16h : Restitution et synthèse d'analyse du projet C
- 16h-16h15 : Pause
- 16h15-17h45 : Analyse du groupe à partir de la grille d'analyse – projet C
- 17h45-18h45 : Restitution et synthèse d'analyse du projet C

Attention : les pauses déjeuner seront courtes et il sera compliqué de se procurer un déjeuner sur place. Pensez à apporter votre repas du midi (micro-ondes sur place).

Analyse sur un jour et demi

Jour 1

- 9h00-10h00 : Présentation du projet 1 et zoom sur le programme concerné
- projection des power-point des candidats (pièce PPS 2-10)
 - projection des pièces graphiques présentant le programme concerné
 - Présentation synthétique de l'analyse de l'équipe projet et des APP
- 10h-11h30 : Analyse du groupe à partir de la grille d'analyse
- 11h30-13h00 : Restitution et synthèse d'analyse du projet 1
- 12h30-14h00 : Déjeuner (à apporter)
- 14h00-15h00 : Présentation du projet 2 et zoom sur le programme concerné
- 15h00-16h30 : Analyse du groupe à partir de la grille d'analyse
- 16h30-18h00 : Restitution et synthèse d'analyse du projet 2

Jour 2

- 9h00-10h00 : Présentation du projet 3 et zoom sur le programme concerné
- 10h-11h30 : Analyse du groupe à partir de la grille d'analyse
- 11h30-13h00 : Restitution et synthèse d'analyse du projet 3

Attention : les pauses déjeuner seront courtes et il sera compliqué de se procurer un déjeuner sur place. Pensez à apporter votre repas du midi (micro-ondes sur place).

Les utilisateurs pourront prendre des notes qu'ils ne pourront pas emporter. Cependant, des dossiers nominatifs restant sur place permettront aux participants de retrouver leurs notes lors de leur participation aux phases suivantes du dialogue.

Calendrier des groupes d'analyse

Les analyses mobiliseront votre groupe sur des créneaux déterminés. Sauf cas de force majeure ou aléa lié à la procédure, les dates ne seront pas modifiées. Une centaine de personnes étant sollicitée, une organisation rigoureuse en amont est mise en œuvre et aucun glissement du calendrier n'est envisageable.

Thème du groupe d'analyse	Dates de réunion
Analyse équipe projet	Lundi 11 janvier 2016 Mardi 12 janvier 2016 Mercredi 13 janvier 2016 Jeudi 14 janvier 2016 Vendredi 15 janvier 2016 Jeudi 21 janvier 2016 Vendredi 22 janvier 2016 Lundi 25 janvier 2016 Mardi 26 janvier 2016
Analyse aménageur	Lundi 18 janvier 2016 (journée) Mardi 19 janvier 2016 (journée) Mercredi 20 janvier 2016 (journée)
Comité interadministratif de suivi	Mercredi 27 janvier 2016
Organisation générale du pôle	Vendredi 29 janvier 2016 (journée) Lundi 29 février 2016 (journée)
Programme technique environnemental «Bâtiment»	Mercredi 17 février 2016 (matinée)

Restitution : Programme technique environnemental «Recherche»		Mercredi 17 février 2016 (après-midi)
Proposition économique : coût travaux, planning, surface...		Lundi 15 février 2016 (journée)
Programme Exploitation Maintenance (PEM*)		Vendredi 12 février 2016 (journée)
Juridique et financier		Mardi 16 février 2016 (journée)
Coeur de pôle	Logistique et stationnements	Jeudi 18 février 2016 (journée)
	Administration et espaces extérieurs	Vendredi 12 février 2016 (journée)
Enseignement	Salles TP	Jeudi 18 février 2016 (journée) Vendredi 19 février 2016 (matinée)
	Banalisé	Lundi 22 février 2016 (journée)
ICMMO	Plateformes-admin	Mercredi 17 février 2016 (journée)
	Labo chimie orga	Lundi 8 février 2016 (journée) Mardi 9 février 2016 (matinée)
	Labo chimie inorga	Mercredi 10 février 2016 (journée) Jeudi 11 février 2016 (matinée)
Pharmacie	Animalerie	Mardi 23 février 2016 (journée) Mercredi 24 février 2016 (matinée)
	Plateformes	Lundi 8 février 2016 (journée) Mardi 9 février 2016 (matinée)
	Laboratoire sous-groupe biologie	Mardi 2 février 2016 (journée) Mercredi 3 février 2016 (matinée)

Pharmacie	laboratoire sous-groupe UMR 8612	Jeudi 4 février 2016 (journée) Vendredi 5 février 2016 (matinée)
	Laboratoire sous-groupe chimie	Mercredi 10 février 2016 (journée) Jeudi 11 février 2016 (matinée)
IDEEV	Zones expérimentales extérieures	Mardi 9 février 2016 (après-midi)
	Plateformes	Jeudi 4 février 2016 (journée)
	Laboratoire sous-groupe admin / logistique	Mardi 2 février 2016 (journée) Mercredi 3 février 2016 (matinée)
Restaurant		Vendredi 5 février 2016 (journée)
Respect fiches de lot		Jeudi 28 janvier 2016 (journée)
Encadrement APP* Assurances et vibrations		Mardi 16 février 2016 (journée)
Encadrement APP* ICPE*		Mardi 23 février 2016 (journée)
Synthèse et préparation des auditions		Mercredi 2 mars 2016 (journée) Jeudi 3 mars 2016 (journée) Vendredi 4 mars 2016 (journée)
COPIL* restreint		Mardi 8 mars 2016
Auditions		Mercredi 9 mars 2016 (journée) Jeudi 10 mars 2016 (journée) Vendredi 11 mars 2016 (journée) Lundi 14 mars 2016 (journée) Mardi 15 mars 2016 (matinée) Mercredi 16 mars 2016 (journée) Jeudi 17 mars 2016 (matinée)



Glossaire

- AAPC** : Avis d'Appel Public à la Concurrence. Annonce publiée au Journal Officiel par la personne publique invitant les entreprises qui le souhaitent à se présenter en groupement pour concourir lors du dialogue compétitif. La personne publique y fixe le nombre de candidats qu'elle acceptera et y décrit succinctement son projet. Dans le cas du projet BPC, l'Université Paris-Sud a annoncé qu'elle ne retiendrait que 3 candidats maximum pour mener le dialogue.
- AMO** : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. On l'appelle aussi APP.
- APS** : Avant-Projet Sommaire.
- APD** : Avant-Projet Détaillé.
- APP** : Assistant à Personne Publique. On l'appelle aussi AMO.
- BET** : Bureau d'Études Techniques.
- BPC** : Biologie - Pharmacie - Chimie.
- CGI** : Commissariat Général à l'Investissement.
- CIS** : Comité Interadministratif de Suivi.
- COFIL** : Comité de pilotage.
- DCE** : Dossier de Consultation des Entreprises.
- DEEIT** : Diversité, Écologie et Évolution des Insectes Tropicaux. Cette entité n'existe plus en tant que telle, elle est intégrée à l'EGCE.
- DFGSP** : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques.
- EA** : Équipe d'Accueil. Équipe de recherche propre à l'Université Paris-Sud.
- ED** : Enseignement Dirigé.

- EGCE :** Évolution Génome Comportement Écologie. Unité propre de recherche CNRS constitutive de l'IDEEV localisée actuellement à Gif-sur-Yvette (campus CNRS).
- ESE :** Écologie Systémique Évolution. UMR constitutive de l'IDEEV localisée actuellement sur le site de Paris-Sud à Orsay.
- ESSP :** Étude de Sûreté et de Sécurité Publique. Dossier déposé avec le permis de construire et instruit par les services de la préfecture.
- GQE :** Génétique Quantitative du Moulon. UMR constitutive de l'IDEEV localisée actuellement à Gif-sur-Yvette, sur le plateau du Moulon (Ferme du Moulon).
- HFL :** Hotte à Flux Laminaire.
- ICMMO :** Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay. UMR rejoignant le « site Métro » du projet BPC, localisée actuellement sur le site de Paris-Sud à Orsay.
- ICPE :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- IDEEV :** Institut Diversité Écologie Évolution du Vivant. Fédération de recherche composée des Unités de recherche ESE, EGCE et GVM.
- IGD :** Institut de la Gestion Déléguée.
- IMAM :** Instrumentation et Méthodes d'Analyse Moléculaire (parcours professionnel du Pôle Chimie).
- INRA :** Institut National de la Recherche Agronomique.
- IPS2 :** Institut des Sciences des Plantes de Paris-Saclay.
- IPSIT :** Institut de Paris-Sud d'Innovation Thérapeutique.
- IRD :** Institut de Recherche pour le Développement.
- IRMIT :** Institut de Recherche sur le Médicament et l'Innovation Thérapeutique.
- LEGS :** Laboratoire Évolution, Génomes et Spéciation. Cette UMR s'appelle aujourd'hui EGCE (voir plus haut).
- LERMIT :** Laboratoire de Recherche sur le Médicament et l'Innovation Thérapeutique.

- LP :** Licence Professionnelle.
- MAPP :** Mission d'Appui aux partenariats public-privé. Entité administrative du Ministère des Finances ayant pour mission d'expertiser en amont les projets montés en Partenariats Publics Privés pour le compte du MINEFI*. Elle juge de l'opportunité d'un tel montage et assiste ensuite le porteur de projet dans le montage de ces contrats.
- MENESR :** Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- MINEFI :** Ministère des Finances et des Comptes publics
- MOA :** Maître d'Ouvrage. Terme issu de la loi encadrant la Maîtrise d'Ouvrage Publique (dite loi MOP) et qualifiant la personne morale publique qui porte le projet de construction d'un ouvrage. Dans le cadre d'un PPP, le porteur de projet porte le qualificatif de « personne publique » et la MOA est assurée par le groupement retenu.
- MOP :** Maîtrise d'Ouvrage Publique.
- OF :** Offre Finale.
- PACES :** Première Année Commune aux Études de Santé.
- PCGE :** Pollutions Chimiques et Gestion Environnementale (parcours professionnel du Pôle Chimie).
- PEIPS :** Pôle Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay.
- PEM :** Programme Exploitation et Maintenance.
- PEPITE :** Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat.
- PIA :** Plan d'Investissement d'Avenir.
- PPP :** Partenariat Public-Privé. Montage juridique et opérationnel qui a pour objet la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le financement d'un projet immobilier. Le PPP regroupe plusieurs types de contrats possibles : le Contrat de Partenariat (CP), le Bail Emphytéotique Hospitalier (BEH), le Bail Emphytéotique Administratif (BEA),... Dans le cas du projet BPC, le montage en PPP débouchera sur la signature d'un Contrat de Partenariat.
- PPD :** Proposition Partenariale Détaillée. Deuxième offre remise par chacun des candidats dans laquelle ils s'attachent à répondre au niveau d'exigence demandé par la personne publique dans le programme et dans le Guide de Rédaction.

La remise de la PPD par les groupements donne lieu au « deuxième tour » de dialogue.

PPS : Proposition Partenariale Sommaire. Première Offre remise par chacun des candidats dans laquelle ils s'attachent à répondre au niveau d'exigence demandé par la personne publique dans le programme et dans le Guide de Rédaction. La remise de la PPS par les groupements donne lieu au « premier tour » de dialogue.

Pro : Projet.

PSM : Poste de Sécurité Microbiologique.

RT : Réglementation Thermique.

S2PR : Service Central de Sécurité Prévention des Risques de l'Université Paris-Sud.

SERP-Chem : Surface Electrochemistry Radiation Photochemistry (master 1 du Pôle Chimie).

SFR : Structure Fédérative de Recherche.

TP : Travaux Pratiques.

UFR : Unité de Formation et de Recherche

UMR : Unité Mixte de Recherche.

UMS : Unité Mixte de Service.

UPR : Unité Propre de Recherche.

ZRR : Zone à Régime Restrictif.



Quartier du Moulon

(Consultations engagées
ou achevées)

- | | | |
|--|--|--|
| 1 Neurosciences | 9 Pôle Commun de recherche en informatique | 17 320 logements étudiants |
| 2 Doséo | 10 Logements, commerces et équipements | 18 UPSud - Enseignement de la physique |
| 3 Installation pour le climat et l'environnement | 11 UPSud - Biologie-Pharmacie-Chimie | 19 UPSud - Laboratoire Aimé Cotton |
| 4 UPSud - IDEEV | 12 1 050 logements étudiants | 20 LIMSI |
| 5 Groupe scolaire | 13 Le .F | 21 UPSud - FAST / LPTMS / IPa |
| 6 400 logements étudiants | 14 200 logements étudiants | 22 Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay |
| 7 ENS Cachan | 15 École Centrale Paris | 23 UPSud - Laboratoire de Physique des Solides |
| 8 Digitéo | 16 Lieu de Vie | |



Sources : Groupement CASQY - CAPS - CAEE - Orthophoto Aéroscan, mars 2014 - MDP/XDGA/FAA-MSTKA-OMA Réf : 0878-2015-02-23-TD-V1 - Réalisation : EPPS - T. Duhamel, février 2015

Quartier de l'École polytechnique

(Consultations engagées ou achevées)

- | | | |
|---|---|--|
| 1 Poste source EDF | 9 250 logements étudiants | 17 Laboratoires de l'École polytechnique |
| 2 EDF Lab R&D | 10 Institut Mines-Télécom | 18 Bâtiment d'enseignements mutualisés |
| 3 EDF Lab Campus | 11 330 logements étudiants | 19 ENSAE ParisTech |
| 4 Digitéo | 12 300 logements étudiants | 20 Halle multisports |
| 5 AgroParisTech - INRA | 13 Nano-INNOV SystemX | 21 ENSTA ParisTech |
| 6 300 logements étudiants | 14 Centre de Nanosciences et Nanotechnologies | 22 Radar de l'aviation civile |
| 7 Incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise, IPHE | 15 Horiba | |
| 8 Résidence étudiante, hôtel et commerce | 16 Institut Photovoltaïque d'Île-de-France | |



Paris
Vélizy
Versailles

Christ de Saclay
pôle d'échange
métro / TCSP
HEC

SAINT-AUBIN

B Rigole de Corbeville

A Giratoire de Saint-Aubin

C La plaine des sports

D Quartier Joliot-Curie

Gif-sur-Yvette Centre
Gif-sur-Yvette (RER)

500 mètres

GIF-SUR-YVETTE

- Existants
- Projet *

- 1** Synchrotron Soleil
- 2** Institut Climat Environnement - CEA
- 3** Orme des Merisiers - CEA
- 4** Les Algorithmes
- 5** Espace technologique
- 6** Ferme du Moulon

ÉQUIPEMENTS

- Restaurant universitaire
- Groupe scolaire
- Commerces Services
- Équipement sportif

- 7** Institut Diversité Écologique et Évolution du Vivant - UPSud
- 8** Supélec
- 9** ENS Cachan
- 10** CNEF
- 11** École Centrale Paris
- 12** Pôle commun de recherche informatique - UPSud

TRANSPORTS EN COMMUN

Ligne 18 du métro du Grand Paris

- Gare Pôle multimodal
- Tracé

Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

- Arrêt
- Tracé

- 13** Digiéo
- 14** Institut de Biologie des Plantes
- 15** Laboratoire de génie électrique de Paris
- 16** IUT d'Orsay - UPSud
- 17** Lieu de Vie
- 18** Polytech Paris-Sud - UPSud

- 19** Résidence étudiante
- 20** Learning Center
- 21** Pôle Biologie Pharmacie Chimie - UPSud
- 22** Pôle universitaire informatique d'Orsay - UPSud
- 23** QUAEORO
- 24** ISMO

- 25** Centre Physique Matière Rayonnement - UPSud
- a** Enseignement de la physique
- b** Laboratoire Aimé Cotton
- c** Regroupement des laboratoires FAST-LPTMS-IPA
- d** Laboratoire de Physique des Solides

* Formes et volumes non contractuels

UNIVERSITÉ PARIS-SUD



MISSION CAMPUS

Rue Jean-Dominique Cassini
Bâtiment 209E - Porte A
91405 ORSAY Cedex
Tél : 01 69 15 41 00
mission.campus@u-psud.fr

Brochure réalisée par les équipes de la Mission Campus de l'Université Paris-Sud

Crédits : EPPS ; Philippe Guignard ; M. Lecompt, UPSud ; L. Arduin pour l'UPSud, EPPS ; 123RF ; Alticlic pour l'UPSud

Mise en page : Mission Campus, Université Paris-Sud

Impression : Champagnac, 300 exemplaires, novembre 2015

- 1 **MEDECINE**, Le Kremlin-Bicêtre (UFR)
- 2 **GÉNIE ÉLECTRIQUE ET ELECTRONIQUE - GÉNIE MÉCANIQUE**, Cachan (IUT)
- 3 **DRIT - ÉCONOMIE - GESTION**, Sceaux et Orsay (UFR)
- 4 **GESTION - COMMERCE INTERNATIONAL**, Sceaux (IUT)
- 5 **PHARMACIE**, Châtenay-Malabry (UFR)
- 6 **SCIENCES**, Orsay (UFR)
- 7 **STAPS**, Orsay (UFR)
- 8 **CHIMIE - INFORMATIQUE - MESURES PHYSIQUES**, Orsay (IUT)
- 9 **POLYTECH PARIS-SUD**, Orsay (POLYTECH)

